



Objet : Organisation des devoirs

Chers parents,

Pour faciliter l'organisation de l'accueil après journée du côté des primaires et répondre au mieux à vos attentes, nous vous reprecisons certaines modalités pratiques quant aux devoirs et vous proposons de retourner le talon ci-dessous aux accueillantes.

Après le goûter, du lundi au jeudi, un temps calme d'**une demi-heure** est organisé pour les **devoirs**.

L'enfant qui le souhaite/qui en a l'obligation peut ainsi faire ses devoirs à l'accueil, ceux-ci sont rappelés à l'enfant mais ils ne sont ni suivis ni corrigés. *

Lorsque le devoir suppose l'intervention d'un tiers (ex. : dictée, examen...), l'accueillante ne pourra se libérer pour s'occuper d'un seul enfant car elle doit s'occuper de tout le groupe. *

Si la météo le permet, les enfants profiteront d'abord de l'extérieur, l'accueillante ne peut être tenue responsable de la non-exécution des devoirs de l'enfant. *

Lorsque le nombre d'enfants présents est trop important, ou si pour une raison extérieure à sa volonté (ex. : maladie, remplaçante...), l'équipe n'est pas en mesure d'organiser un temps consacré aux devoirs, l'accueillante ne peut être tenue responsable de la non-exécution des devoirs de l'enfant. *

Pour Stabulaccueil,

Nicolas BAUDUIN – Coordinateur Accueil temps libre.

Je soussigné(e).....
souhaite que mon/mes enfant(s).....
fasse ses devoirs à l'accueil extrascolaire tout en étant conscient de la réalité de l'accueil*.

Date et signature :